

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 1er mai 2017, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Pierre Gaudet.

Sont présents :

M. Pierre Gaudet  
M. Jérôme Dionne  
M. François Therrien  
Mme Renée Quévillon  
M. Marc-André Gosselin

et Caroline Denoncourt, directrice générale.

M. Sébastien Doire et M. Benoit Lussier sont absents.

M. Pierre Gaudet constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la session.

2017-05-63

Adoption de l'ordre du jour

M. François Therrien, appuyé par M. Jérôme Dionne, propose l'adoption de l'ordre du jour tel quel et modifié avec l'ajout du point 12.0 : 135 Vigneault. *Adopté.*

2016-05-64

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2017

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. François Therrien, propose l'adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2017 tel que présenté. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DU DERNIER PROCES-VERBAL

2017-05-65

Appui à la position de la MRC de Nicolet-Yamaska à l'égard de l'enjeu des hydrocarbures

CONSIDÉRANT la complexité et la sensibilité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés à d'éventuelles opérations d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, donc Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT que ces enjeux dépassent les frontières de la MRC de Nicolet-Yamaska et concernent toutes les MRC de la vallée du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer de données probantes et provenant d'instances neutres afin de permettre aux élus de prendre des décisions éclairées;

CONSIDÉRANT les appuis accordés aux démarches et aux revendications de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec dans ce dossier;

CONSIDÉRANT le rôle que doivent continuer de jouer la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;

CONSIDÉRANT les inquiétudes légitimes des citoyens de la MRC de Nicolet-Yamaska à l'égard des conséquences néfastes pour les ressources naturelles et la qualité du milieu de vie que peuvent entraîner les opérations d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;

CONSIDÉRANT l'impérieuse nécessité de protéger les ressources naturelles, aquatiques et agricoles du territoire de la MRC, donc Aston-Jonction;

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Renée Quévillon et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction s'oppose à toutes les opérations éventuelles d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures sur son territoire, tant et aussi longtemps que celles-ci ne rencontreront pas les nécessaires niveaux d'acceptation sociale sur son territoire;

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction réaffirme son appui aux revendications et aux démarches de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec, formulées dans leurs mémoires respectifs déposés dans le cadre du Projet de loi 106 Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction demande à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec de poursuivre leurs efforts et leurs représentations auprès du gouvernement du Québec afin de porter les préoccupations et les revendications de la MRC et des autres MRC concernées;

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction demande au gouvernement du Québec :

- l'abrogation de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC ;
- que les nouvelles orientations gouvernementales sur les hydrocarbures permettent aux MRC de déterminer, dans le cadre de leur schéma d'aménagement et de développement, des secteurs qu'elle voudrait soustraire aux activités d'exploitation, de production et de stockage des hydrocarbures ;
- de décréter un moratoire sur le procédé de fracturation hydraulique tant et aussi longtemps que celui-ci ne sera pas compatible avec les plus hautes exigences de protection de l'environnement.

Que la Municipalité d'Aston-Jonction transmette une copie de la présente résolution à la MRC Nicolet-Yamaska pour transmettre à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et des ressources naturelles, à Madame Chantal Soucy, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, à Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, à Monsieur Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités et à Monsieur Bernard Sévigny, président de l'Union des municipalités du Québec.

*Adopté à l'unanimité.*

- *Suivi par la directrice générale des travaux de la toiture et de l'air climatisée : la réparation se fera dans les prochaines semaines selon les conditions météorologiques.*
- *Suivi du dossier des panneaux civiques : vérification en cours des adresses du territoire, la directrice demande aux élus de vérifier les adresses.*

- La directrice mentionne que le contrat de pelouse a été fait et que l'offre d'emploi a été affichée. Aucun curriculum vitae n'a été reçu en date de ce conseil.

Ratification des comptes payés en avril 2017

<u>CHÈQUE</u>	<u>BÉNÉFICIAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
AD	Revenu Québec	DAS salaire janv.- mars 2017	2 649.02 \$
AD	Revenu du Canada	DAS salaire janv.- mars 2017	992.22 \$
5444	C.Denoncourt	Salaire du 2 avril au 15 avril	1 063.82 \$
5446	C.Denoncourt	Salaire du 16 avril au 29 avril	1 063.82 \$
AD	MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part génie civil 2/3	11 194.59 \$
5443	Grenco Inc.	Location photocopieur avril	115.26 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires	305.05 \$
AD	Hydro-Québec	Bureau municipal	575.52 \$
AD	Hydro-Québec	Garage municipal	209.71 \$
5445	Risi de Bulstrode	Quote-part 2/4	15 757.91 \$
<b>Total :</b>			<b>33 926.92 \$</b>

2017-05-66

Autorisation pour la ratification des comptes payés en avril 2017

M. Marc-André Gosselin, appuyé par Mme Renée Quévillon, propose que les comptes payés durant le mois d'avril 2017, soient approuvés et ratifiés par le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la secrétaire-trésorière. *Adopté.*

Comptes du mois d'avril et mai 2017

<u>CHÈQUE</u>	<u>BÉNÉFICIAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
5447	LEMTECK Inc.	Changement de deux lumières (DEL) et réparation de sept lumières.	1 415.40 \$
5448	SC poste	Dossier et Lettre vérificateur	116.68 \$
5449	Refuge St-Rosaire	Facture annuelle 2017 (avril a déc.)	310.43 \$
5450	Pierre Gaudet	Frais déplacement AGA (Drummondville) et Nicolet	52.89 \$
5451	Buropro citation	Papeterie	99.10 \$
5452	Equip.Robert Lamothe inc.	Déneigement, mai et remise (dernier paiement)	7 822.90 \$
5453	RIGIDBNY	Ordures de mai	2 053.75 \$
5454	Réfrigération SP	Air conditionné mural	3 822.92 \$
5455	Fond d'info territoire	Mutation	8.00 \$
5456	INFOTECH	Formation Drummondville 25 mai	264.44 \$
5457	C. Denoncourt	Déplacement	53.61 \$
5458	Mun.ST-Eulalie	Intervention eau	103.17 \$
5459	Canadien national	Passage à niveau	310.50 \$
5460	Dépanneur Aston	Facture Martin et Nathalie	36.00 \$
5461	Loisirs D'Aston	Commandite St-Jean	200.00 \$
5462	Ville de Davelyuville	Voirie fév. et mars (chien/installation de cônes)	279.60 \$
<b>Total :</b>			<b>16 949.83 \$</b>

2017-05-67

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes des mois d'avril et mai 2017

Mme Renée Quévillon, appuyé par M. Jérôme Dionne, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes des mois d'avril et de mai 2017 présentés et déposés par la secrétaire-trésorière. *Adopté.*

## INFORMATIONS/COMITES

- *Suivi collecte de dons Nathalie et Martin : la collecte se termine cette semaine. Le montant amassé sera dévoilé au prochain conseil et une lettre de remerciement personnelle sera envoyée avec leurs reçus aux fins d'impôt. Un remerciement général sera mis dans le prochain Jonction.*
- *Soccer Aston : certains parents demandent s'ils seront admissibles à un remboursement pour activités extérieures lors d'inscription à Daveluyville. La politique actuelle sera appliquée. Comme l'activité est offerte sur le territoire, aucun remboursement pour activité extérieure n'est applicable. Le conseil souhaite revoir cette politique ultérieurement.*

## LOISIRS

- *Loisir : demande de commandite de 400 \$ comme l'an passé. Le conseil applique la politique de dons établie en octobre, donc 200 \$ est accordé. Le conseil souhaite majorer ce montant au prochain budget.*

## BIBLIO

2017-05-68

### Autorisation de dépense pour les frais de déplacement à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio

Il est proposé par M. Marc-André Gosselin et appuyé par Mme Renée Quévillon que le Conseil de la municipalité accepte de rembourser les frais de déplacements aux bénévoles de la bibliothèque locale pour l'assemblée annuelle du 2 juin 2017 à Yamachiche. *Adopté*

### DÉPÔT DU 1<sup>ER</sup> RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 MARS 2017

La secrétaire-trésorière dépose et a remis à chaque élu le rapport de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017. Nous lisons des dépenses de 101 809.92 \$ et des revenus de 247 427.95 \$.

## PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2016-05-69

### Programmation révisée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

Considérant que la Municipalité a été acceptée dans sa demande d'aide financière dans le cadre du programme Plan d'intervention en infrastructure routière local (PIIRL) qui concerne des travaux déjà présentés dans le Programme sur la taxe d'accise et la contribution du Québec (TECQ);

Considérant qu'il y a lieu de soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire notre programmation révisée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 qui décrit la nouvelle planification des travaux prévus au programme;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Marc-André Gosselin et résolu que le Conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

-La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

*Adoptée*

#### Programmation révisée TECQ 2014-2018 déposée

Réfection de la rue Lupien (260 000 \$)

Étude de préféabilité pour futur réseau de collecte et de traitement d'eaux usées/dépenses admissibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (15 220\$)

Relevé sanitaire des installations septiques (14 780 \$)

Pulvérisation et surfacage du rang Petit 10 (232 022 \$)

Part de la municipalité/seuil minimal à maintenir pour la durée de la programmation (5 ans) : 58 520 \$

#### 2017-05-70

##### Demande de participation au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2017

Considérant que la Municipalité d'Aston-Jonction veut se prévaloir du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) offert par M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour ;

Considérant que la Municipalité désire faire l'asphaltage de la rue Blais ;

Il est proposé par M. François Therrien, appuyé par Mme Renée Quévillon que le Conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction

1. demande de participer au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2017 ;
2. priorise les travaux d'asphaltage de la rue Blais pour une dépense totale évaluée à 40 000 \$. *Adopté*

#### 2017-05-71

##### Adjudication des travaux de fauchage d'herbes des chemins donnés, de gré à gré, à M. Georges Boudreault

M. François Terrien, appuyé par M. Marc-André Gosselin, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accorde, de gré à gré, à M. Georges Boudreault d'Aston-Jonction les travaux de fauchage d'herbe des routes pour un prix forfaitaire de deux mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars (2 895 \$) plus toutes les taxes applicables. *Adopté*

- Fleur le village : les commandes été 2017 a été effectué à l'automne, l'installation se fera début juin. Une demande sera faite à M. Michel Gosselin pour l'arrosage des fleurs.
- Résolution Isabelle Girard, inspectrice adjointe de la MRC Nicolet-Yamaska, le sujet est reporté en juin puisque certaines questions sur sa description de tâches sont à obtenir.

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Renée Quévillon que le Conseil adoptera, à une session subséquente, le projet de règlement no 163-2017 relatif à l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques, avec dispense de lecture.

2017-05-72

Demande de réfection et entretien de la rue Principale d'Aston-Jonction

Considérant que la route principale est en très mauvais état ;

Considérant que l'entretien de cette rue laisse à désirer :

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Marc-André Gosselin, de demander au Ministère des Transports (MTQ) de planifier et d'effectuer la réparation de la route Principale : donc du rang 11.

2017-05-73

Infraction entreposage

Mme Renée Quévillon, appuyé par M. Jérôme Dionne, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accepte les recommandations de M. Simon Lévesque, inspecteur municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska, dans les deux dossiers de nuisance concernant l'entreposage extérieur.

-Concernant le 1140 principale : Envoi d'un autre avis avec les options s'offrant au propriétaire pour devenir conforme à la réglementation (ex. : clôture, ménage, etc.) avec un délai raisonnable de 90 jours. Suite au délai, vérification sur les lieux par l'inspecteur municipal et application de la réglementation.

-Concernant le 1185 principale : Envoi d'un autre avis avec une direction claire de la façon dont on veut que le dossier se règle (ex. : clôture, ménage, etc.) avec un délai de 30 jours.

-Suite au délai, envoi d'un constat d'infraction par l'inspecteur municipal et application de la réglementation. *Adopté.*

AFFAIRES NOUVELLES

- Mme Huguette Lemire nous demande d'intervenir au 135 Vigneault puisque sa locataire ne paie pas et que les lieux sont insalubres pour la vente de la maison. M. le maire lui répond que nous pouvons simplement lui envoyer un avis de nuisance et que cet avis sera envoyé au propriétaire. Nous lui mentionnons que sa demande devrait être envoyée à la Régie du logement.
- Un rappel de paiement de taxes sera envoyé aux contribuables ayant un solde impayés

2017-05-74

Changement de date du conseil de juin 2017

M. Marc-André Gosselin, appuyé par Mme Renée Quévillon, propose que la date de l'assemblée régulière du conseil municipal, prévue le lundi 5 juin 2017 soit modifiée et planifiée pour être tenue le mardi 6 juin mars 2017 à 19 h 30. *Adopté*

- Recommandation de la mutuelle : le conseil prend note des recommandations. Le changement de la chaise de la directrice générale, ayant déjà été adopté et budgété, sera appliqué. Concernant l'isolation du bureau, celle-ci est, selon le conseil, non nécessaire pour le moment.
- Suivi de la réparation du tracteur : Les réparations faites ne sont pas conformes à ce qui avait été demandé, dossier à suivre.

2017-05-75

Autorisation au Directeur général secrétaire trésorier de participer au Congrès de l'ADMQ

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Québec les 14, 15, et 16 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il continue d'être avantageux pour la directrice générale et secrétaire-trésorière de profiter des nombreuses activités d'information, comprenant ateliers et cliniques juridiques en plus du réseautage avec les autres Directeurs généraux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Renée Quévillon et appuyé par M. Marc-André Gosselin d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière, *Caroline Denoncourt*, à participer au congrès qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 14 au 16 juin 2017 et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 519 \$ (taxes en sus) ainsi que le remboursement des frais de déplacements ( 0.43 \$/kilomètre), de repas et d'hébergement (150 \$/nuit) afférents sur présentation des pièces justificatives.  
*Adopté.*

CORRESPONDANCE

-Invitation de Donald Martel : il reste 2 coupons.  
*Le Conseil prend acte, mais ne donne pas suite.*

CORRESPONDANCE CLASSÉE

-Tournée SAM : invitation pour le 4 mai à Victoriaville  
-Formation à Sutton le 27 mai (Protection des paysages des CCU)  
-Colloque sécurité CIVILE : 17-18 octobre 2017  
-Invitation regroupement SST : 9 mai 2017  
-Bulletin des collectivités : Hydro-Québec  
-Magazine Construire  
-Magazine immobilier commercial  
-Protection contre le feu : dépliant  
-Bilan de tournée de la consultation en habitation  
*Le Conseil prend acte, mais ne donne pas suite.*

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, CAROLINE DENONCOURT, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros,2017-05-66,2017-05-67,2017-05-68,2017-05-69,2017-05-70,2017-05-71,2017-05-75 inscrites au présent procès-verbal.

---

Caroline Denoncourt  
DG et secrétaire-trésorière

2017-05-76

Clôture de la session

Mme Renée Quévillon propose la levée de la session à vingt heures cinquante-sept minutes (20h57).

---

Pierre Gaudet  
maire

---

Caroline Denoncourt  
directrice générale et secrétaire-trésorière

